

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030325 – MDE 30/011/2003

Informations complémentaires sur l'AU 125/03 (MDE 30/004/2003 du 7 mai 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

TUNISIE

Tarek Ferchichi (h), 27 ans

Londres, le 20 mai 2003

Tarek Ferchichi, qui est détenu à la prison du 9 avril, à Tunis, la capitale, a pu rencontrer un avocat. Selon les informations recueillies, il aurait été inculpé de diffusion de fausses nouvelles. Il a demandé qu'aucune information concernant son traitement en détention ne soit rendue publique.

L'arrestation de Tarek Ferchichi pourrait être liée au fait que son frère, Béchir Ferchichi, qui a demandé l'asile en France, a affirmé que l'un de ses amis, Maher Osmani, serait mort en détention en Tunisie à la fin du mois d'avril 2003. Selon certaines informations diffusées dans les médias, les autorités tunisiennes ont publié des déclarations dans lesquelles elles nient la mort en détention, et l'existence même, de Maher Osmani. Des avocats spécialisés dans la défense des droits humains en Tunisie continuent d'essayer de recueillir des informations sur ce cas.

Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*